

Commune de Luttenbach-près-Munster

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH DE LA
SEANCE DU 27 JUIN 2017**

A la séance du 27 juin 2017, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,
Etaient présents : REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, CLAUDEPIERRE
Catherine, HAEBERLE André, MANGOLD Thierry, SPENLE Edouard, WITTEMER
Joseph, AUER Agnès, BESSEY Marlène, DEVILLERS Norbert et HERRMANN
Anne, BALZLI Elodie, MARANZANA Olivier

Absents et excusés : RIEDLINGER Régine

Absents et non excusés :

Absents excusés et procurations :

Secrétaire de séance : WITTEMER Joseph

La séance est ouverte à 20 H 15.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2017
2. Modification des rythmes scolaires
3. Rénovation de la salle communale et de l'atelier :
 - Avenant n° 1 au marché lot 02 charpente bois
 - Acquisition du mobilier de la salle
 - Avancement des travaux
4. Achat terrains SNCF rue Principale
5. Remplacement du photocopieur
6. Demandes d'urbanisme
7. Divers et communications.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2017

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 mai 2017.

POINT 2 – MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire rappelle que la réforme des rythmes scolaires avec la semaine de 4 jours et demi de classe est appliquée depuis la rentrée 2014 au RPI de Breitenbach/Luttenbach.

La possibilité est offerte aux communes de demander une dérogation à l'Education Nationale pour revenir à la semaine de 4 jours avec 6 heures de cours par jours.

Le conseil d'école s'est réuni en session extraordinaire le 20 juin 2017 pour discuter de ce point. Les avis des différents membres du conseil d'école sont les suivants :

Avis des communes :

- La mise en place de la semaine de 4 jours et demi, a entraîné une hausse importante des dépenses de fonctionnement de la gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal Breitenbach-Luttenbach.
- Les dotations de l'état ne cessant de diminuer, les conseils municipaux souhaiteraient pouvoir rationaliser les dépenses en appliquant la semaine de 4 jours. Les dépenses se situent non seulement au niveau des transports mais aussi de l'entretien des locaux et du personnel.
- D'autre part les communes n'ayant pas mis en place de PEDT, aucune activité annexe ne serait impactée par l'application

Avis des représentants des parents d'élèves :

- Ayant discuté du sujet avec les parents d'élèves de l'école, aucune famille ne s'est montrée opposée au projet de demande de dérogation pour une semaine de 4 jours avec 6h de classe.

Avis de l'équipe enseignante :

- Le passage à la semaine des 4 jours et demi a permis d'instaurer une matinée supplémentaire qui est bénéfique pour les apprentissages mais qui a entraîné un surplus de fatigue sur la fin de semaine dès le jeudi après-midi.
- La matinée raccourcie est plutôt ressentie négativement. Une matinée de 3h50 semble plus judicieuse.
- Le mercredi matin est aussi souvent utilisé par les familles pour les soins médicaux et de nombreux enfants sont absents 1 heure les après-midis pour pouvoir assister aux séances d'orthophonie.

Avis de la présidente du périscolaire :

- Le passage à la semaine de 4 jours et demi a été vécu avec beaucoup de regrets par l'équipe du périscolaire. L'emprise de l'école sur le mercredi a conduit à annuler les mercredis d'accueil de centre de loisir sans hébergement. Statut dont bénéficiait le périscolaire sur la journée du mercredi, ce qui lui permettait d'organiser des ateliers de loisirs comme l'activité théâtre qui fonctionnait très bien tous les premiers trimestres et permettait d'organiser une belle fête de Noël.

Le conseil d'école s'est prononcé pour le retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal, vu les avis précités, après délibération, à l'unanimité, demande à l'Education nationale une dérogation aux rythmes scolaires actuels pour revenir dès la rentrée de septembre 2017 à la semaine de 4 jours avec 6 heures de cours par jour.

Le conseil municipal, approuve également les horaires proposés soit :

Breitenbach : 8h10-12h et 13h40-15h50

Luttenbach : 8h15-11h55 et 13h45-16h05

POINT 3 – RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE ET DE L'ATELIER**1. Avenant n° 1 au marché lot 02 charpente bois – entreprise Fritsch**

Le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus au marché initial sont nécessaires et des moins-values sont à constater.

L'avenant a pour objet la prise en compte des prestations suivantes :

- Travaux en plus-value : solivage complémentaire et renforcement d'une ferme :
1669,70 € HT
- Travaux en moins-values : heures de main d'œuvre en régie prévues au marché de base : - 660,00 € HT

Total avenant n° 01 : 1009,70 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 01 au marché lot 02 – charpente bois avec l'Entreprise FRITSCH de Sultzeren qui s'élève à 1009,70 € HT et porte le marché à 13643,50 € HT soit 16372,20 € TTC.

2. Acquisition du mobilier de la salle communale :

Le Maire présente à l'assemblée diverses offres pour la fourniture de mobilier pour la salle communale.

Le Conseil Municipal, après examen des différentes propositions, après délibération, décide de retenir l'offre de la Sté OMC de Mundolsheim. Le montant du devis s'élève à 11074,61 € TTC pour la fourniture de :

- 18 tables
- 100 chaises
- 1 chariot de transport
- 2 porte-manteaux.

Le crédit est inscrit au compte 2313 du budget 2017.

3. Avancement des travaux

Le Maire et les adjoints rendent compte de l'avancement des travaux. La chape de l'office et des toilettes a été coulée ce jour. Les travaux à la chaufferie débiteront dès la fin de l'année scolaire. Enfin le conseil municipal est sollicité pour le choix des différents carrelages.

POINT 4 – ACHAT TERRAINS SNCF RUE PRINCIPALE

Vu la délibération du conseil municipal du 04/12/2015 qui sollicitait la cession par la SNCF de deux parcelles de terrains le long de la rue Principale pour créer un cheminement piétonnier et un parking aménagé pour l'accès la gare,

Vu l'avis des domaines du 15/01/2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles référencées section 2 n° 76 et section 6 n° 5 pour un ensemble d'une surface de 2433 m² sur la Commune de Luttenbach-près-Munster propriétés de SNCF RESEAU

- Accepte le prix d'acquisition fixé par les services de France Domaines soit 950 € HT, les frais de notaire, les droits d'enregistrement sont à la charge de la Commune
- S'engage à la mise en place et ou au maintien aux frais de la Commune d'une clôture défensive sur toute la longueur du foncier situé côté voie ferrée
- Charge l'étude BINGLER PRUDHON-REBISCHUNG, notaires à Munster, de rédiger l'acte de vente et autorise le Maire à signer l'acte ainsi que tous les documents afférents à cette vente
- Les parcelles acquises seront reversées dans le domaine public de la commune

POINT 5 – REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Le Maire informe que le photocopieur RICOH MPC 2051 acquis par la commune en avril 2011 n'est plus couvert par un contrat d'entretien depuis le mois de mai 2017. Un nouveau contrat d'entretien pour ce matériel vieillissant serait hors de prix, il a donc été décidé de procéder au remplacement du photocopieur.

Le Maire a consulté divers fournisseurs et propose de ne plus acheter le matériel mais de le louer.

Le Conseil Municipal, après examen des offres :

- Décide de louer le nouveau photocopieur auprès de la Sté ESPACE COPIE d'Illzach (matériel proposé Copieur XEROX 7220i)
- Accepte le loyer mensuel de 85 € HT payable à GRENKE LOCATION et charge le Maire de signer le contrat de location à intervenir.
- Charge le maire de signer le contrat d'entretien du matériel avec la Sté ESPACE COPIE d'Illzach aux conditions suivantes contrat SAV ABS sérénité – garantie 5 ans) :
 - . 0,0069 € HT soit 69 € HT toutes les 10000 pages en noir
 - . 0,069 € HT soit 69 € HT toutes les 1000 pages en couleur
 - . ABS 159 € HT/an

POINT 6 – DEMANDES D'URBANISME

Le maire présente au conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- HUGG Timothée, 2, Geissmatten : extension du chalet existant et création d'une annexe
- ODCVL La Fermeraie, 10, chemin des Cigognes : construction d'un chalet d'accueil de 20 m2 en bois
- ARPAT Sinan, 26, rue de la Gare : transformation d'une fenêtre en porte fenêtre
- HEBINGER-MIDON, 4, rue de la Mairie : construction d'un mur de soutènement et aménagement d'une terrasse
- HAUSS Christine, 3, Kreuzbach : transformation de 2 fenêtres en porte-fenêtres, ravalement des façades, rénovation de la toiture et démolition d'une remise
- Me BINGLER, Notaire à Munster : demande de CU propriété 20, rue du Ried et DIA
- Me BINGLER, Notaire à Munster : demande de CU parcelle section 3 n° 262 rue du Fronzell

POINT 7 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**7.1 – Décision modificative n° 2 au budget M14**

Vu le budget primitif 2017,

Vu le vote du Conseil communautaire de la CCVM du 21/096/2017 concernant la validation de la répartition entre la CCVM et les 16 communes membres du FPIC 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de voter les crédits suivants au budget M14 de 2017 :

Désignation	Dimin.sur crédits ouverts	Augm.sur crédits ouverts
D 022 : dépenses imprévues section de fonction.	883,00 €	
D 739223 : FPIC atténuation de produits		883.00 €

7.2 – Evolution du Syndicat Mixte de la Fecht Amont

Mme Martin, conseillère départementale et M. Walter, Directeur de l'Environnement et du Cadre de Vie du Conseil Départemental, ont rencontré le Maire et les Adjointes ce jour 27 juin 2017 pour les informer du changement introduit par la loi MAPTAM et la loi NOTRe sur l'entretien et la gestion des cours d'eau. La commune aura à se positionner d'ici la fin de l'année sur son adhésion au Syndicat Mixte de la Fecht Amont.

7.3 – Divers et communications

Le Maire informe l'assemblée des divers remerciements reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 H 15'

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LUTTENBACH
SEANCE DU 27 JUIN 2017**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2017
2. Modification des rythmes scolaires
3. Rénovation de la salle communale et de l'atelier :
 - Avenant n° 1 au marché lot 02 charpente bois
 - Acquisition du mobilier de la salle
 - Avancement des travaux
4. Achat terrains SNCF rue Principale
5. Remplacement du photocopieur
6. Demandes d'urbanisme
7. Divers et communications.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
KLEIN Francis	Maire		
REINHEIMER Bernard	1er Adjoint		
WEICK Alfred	2ème Adjoint		
CLAUDEPIERRE Catherine	3ème Adjoint		
SPENLE Edouard	Conseiller municipal		
BESSEY Marlène	Conseiller municipal		
HERRMANN Anne	Conseiller municipal		
AUER Agnès	Conseiller municipal		
MARANZANA Olivier	Conseiller municipal		
WITTEMER Joseph	Conseiller municipal		
MANGOLD Thierry	Conseiller municipal		

RIEDLINGER Régine	Conseiller municipal	excusée	
BALZLI Elodie	Conseiller municipal		
DEVILLERS Norbert	Conseiller municipal		
HAEBERLE André	Conseiller municipal		